

Conseil municipal du 15 décembre 2017

PTB

L'Établissement Public territorial du bassin de la Vienne anime depuis 2014 une démarche de réduction du risque d'inondation sur le secteur qui s'étend de la Commune de Valdivienne à la commune de Châtelleraut. Notre commune est associée à l'ensemble de la démarche :

- Le recensement et la pose des repères de crue ;
- L'élaboration d'un plan de communication autour des risques d'inondation entre la Commune et le Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI).

Concrètement sur la commune il pourra être posé 10 marqueurs de crue. Chaque marqueur coûte 220€ subventionné à 80% soit 33€ TTC par repère à la charge de la commune.

Tarifs Publics 2018

Le conseil municipal a décidé de ne pas modifier les tarifs de location des salles municipales. Les tarifs de la garderie, de la cantine scolaire, du centre de loisir (ALSH) et du point jeune (PJ), de l'aide aux devoirs, des concessions de cimetière sont augmentés d'environ 1%

Organisation du temps scolaire

A la demande de l'inspection académique, un conseil d'école extraordinaire uniquement sur la nouvelle organisation du temps scolaire pour la rentrée de septembre, 4 jours ou 4 ½ jours, aura lieu le 15 janvier 2018.

Le conseil municipal a donné un avis favorable pour la semaine de 4 ½ jours + TAP.

Vote : 10 voix « POUR » 4 ½ jours ; 0 voix « POUR » 4 jours et 6 abstentions.

Horaire de la poste

La poste demande à fermer une journée par semaine, le maire va demander à ne fermer que le mercredi après-midi et surtout pas le samedi matin.

DIVERS

Redevance pour les opérateurs télécom 1800€

Prix des entrées des représentations théâtrales : 10€ adultes 5€ enfants de – de 12 ans et chômeurs .